



FRANCE DRESSAGE

---

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Période de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Modifié au 24/04/2020 crise COVID**

*FRANCE DRESSAGE est une association qui a pour objet de :*

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage.*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socioprofessionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (éleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux et poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseil et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

## I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets, afin de promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs et les cavaliers à améliorer la préparation des jeunes chevaux et poneys de dressage
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs à développer la commercialisation des chevaux et poneys de dressage, en France et à l'étranger.

## II - Conditions d'admission aux épreuves d'élevage

Tout propriétaire souhaitant présenter un cheval ou un poney à un juge France Dressage en vue de le qualifier pour la Grande Semaine doit être à jour de sa cotisation France dressage pour l'année en cours.

Les adhésions doivent être souscrites obligatoirement sur le site internet SHF ([www.shf.com](http://www.shf.com)).

Les épreuves France Dressage, qualificatives ou de la Finale Nationale, sont ouvertes exclusivement aux chevaux et poneys, **nés en France, inscrits dans un stud-book de l'Union Européenne ou d'origine constatée, et inscrits au SIRE.**

Les foals poneys pourront être issus de 2 parents poneys ou d'une mère ponette de taille C (certificat de toisage officiel joint à l'engagement) et d'un étalon cheval.

La taille des poneys de 2 ans est au maximum de 1.47 m, et 1.49 m pour les 3 ans (toléré 1.51 m) - se référer au règlement ANPFS.

Les propriétaires des chevaux (sont considérés comme propriétaires les personnes inscrites au SIRE comme telles) ou leurs représentants devront fournir les documents d'identification dûment certifiés ou validés, et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.

Les chevaux et poneys devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur et être à jour de leur vaccination contre la grippe équine.

FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit de toiser les poneys.

### III - Sanctions

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement.

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire seront éliminés par le jury.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire (ou son représentant), cavalier, présentateurs ou autres.

### IV - Épreuves qualificatives

En 2020, en raison de la crise du Covid, **tous les concours qualificatifs France Dressage sont annulés.**

**Les critères de qualifications sont modifiés** afin de permettre à un maximum d'élèves de participer au championnat de France Dressage (Voir paragraphe V. ci-dessous).

#### A. Qualification par vidéo :

L'élève réalisera une vidéo de son poulain en respectant le protocole vidéo spécifique (voir section « documents » du site [www.france-dressage.org](http://www.france-dressage.org)), et l'enverra à France Dressage selon les modalités décrites dans ce protocole, avec le formulaire d'engagement et la copie du livret.

Cette vidéo sera examinée par un groupe de juges France Dressage, qui statuera sur le poulain : qualifié, non qualifié ou vidéo à refaire.

Il n'y aura pas de frais d'engagement pour l'examen de cette vidéo mais le propriétaire du poulain doit être à jour de sa cotisation 2020.

Date limite d'envoi des vidéos : 31 août 2020 (date pouvant être modifiée)

#### B. Qualification par déplacement d'un juge chez l'élève :

##### **Attention :**

Cette démarche doit être réservée uniquement dans les cas où l'envoi d'une vidéo serait vraiment très difficile. France Dressage se réserve le droit de refuser ce mode de qualification.

L'élève devra être en mesure de fournir au juge le matériel nécessaire au respect des gestes barrière : gants, masque, gel hydroalcoolique... et de garantir les distances de sécurité.

Dans le cadre d'une demande de qualification par déplacement d'un juge chez un éleveur, le droit d'engagement est de 50 € pour le premier cheval ou poney présenté, puis 25 € pour les suivants.

Le formulaire d'engagement spécifique est disponible sur le site [www.france-dressage.org](http://www.france-dressage.org). Il est à envoyer au secrétariat obligatoirement accompagné du montant des engagements et de la cotisation France Dressage si nécessaire.

A réception de ce formulaire, des dates seront proposées et un devis des frais de déplacement du juge sera adressé à l'éleveur, qui devra l'accepter par écrit avant le jour de la présentation. Les frais de déplacement seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

- **Autre catégorie :**

**Label poulinière** (cf. règlement Label disponible sur le site : [www.france-dressage.org](http://www.france-dressage.org))

## V - Championnats de France

### A. Engagement à la finale (date et lieu non modifiés pour le moment)

Le concours a lieu dans le cadre de la Semaine du Dressage  
organisée par FRANCE DRESSAGE à Saumur

**du 24 au 27 septembre 2020,**

en collaboration avec l'IFCE-ENE, la SHF et avec la participation du stud-book SF.

Exceptionnellement pour 2020, en raison des conditions particulières de cette année, les critères d'admission sont modifiés comme énumérés ci-dessous :

Sont qualifiés d'office :

- Les foals nés en 2020, issus d'un ou de 2 parents labellisés.
- Les foals chevaux classés « Élite » lors des championnats de France 2018, avec la note de 80 % et plus
- Les foals poneys classés « Élite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2018
- Les 2 ans chevaux classés « Élite » lors des championnats de France 2019, avec la note de 80 % et plus
- Les 2 ans poneys classés « Élite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2019
- Les poulains nés en 2018, ayant été qualifiés par une présentation à un juge France Dressage sur un concours qualificatif ou à domicile (ne sont pas concernés les poulains nés en 2018 juste qualifiés d'office par le label d'un ou 2 parents)
- Les poulains nés en 2017, ayant été qualifiés par une présentation à un juge France Dressage sur un concours qualificatif ou à domicile en 2019
- Les poulains qualifiés sur vidéo (voir protocole vidéo sur [www.france-dressage.org](http://www.france-dressage.org))

- De manière exceptionnelle (choix de dernier recours) : par déplacement d'un juge selon les modifications du présent règlement (voir article IV, section B).

**La clôture des engagements est fixée au lundi 7 septembre 2020 inclus.**

(date pouvant être modifiée)

L'inscription à la Grande Finale se fait sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

**ATTENTION** à la date limite d'engagement, qui sera définitive et sans rattrapage possible.

Le montant des engagements est fixé à 60 € pour les chevaux et les poneys.

## **B. Déroulement des épreuves**

L'ordre du déroulement des épreuves peut être modifié en fonction du nombre d'engagés.

Les chevaux et poneys seront présentés obligatoirement par des présentateurs habilités France Dressage qui seuls seront autorisés à rentrer dans le ring (prestation comprise dans l'engagement). Les éleveurs devront obligatoirement rester hors du ring.

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS MÂLES**

**JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 1 :	PONEYS FOALS MÂLES
ÉPREUVE 2 :	CHEVAUX FOALS MÂLES
ÉPREUVE 3 :	PONEYS 2 ANS MÂLES
ÉPREUVE 4 :	CHEVAUX 2 ANS MÂLES

### **CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS FEMELLES ET HONGRES**

**VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020**

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 5 :	PONEYS FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 6 :	CHEVAUX FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 7 :	PONEYS 2 ANS FEMELLES
ÉPREUVE 8 :	CHEVAUX 2 ANS FEMELLES
ÉPREUVE 9 :	PONEYS 2 ANS HONGRES
ÉPREUVE 10 :	CHEVAUX 2 ANS HONGRES

### CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 3 ANS

En raison des conditions particulières de cette année 2020, et afin de permettre à un nombre maximum d'éleveurs de participer aux championnats de France Dressage, deux championnats distincts sont organisés pour les 3 ans.

L'éleveur pourra faire concourir son poulain sur un des championnats de son choix ou les deux. Deux classements (titres, primes, remises de prix...) distincts seront établis.

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 3 ANS MODELES ET ALLURES SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 11 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 12 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 13 :	PONEYS 3 ANS HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 14 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 15 :	PONEYS 3 ANS MÂLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 16 :	CHEVAUX 3 ANS MÂLES LIBERTÉ

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 3 ANS MONTES DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

- Présentation montée aux 3 allures, **individuelle** sur un texte de reprise disponible sur le site [www.france-dressage.org](http://www.france-dressage.org), ou sur demande par mail à [secretariat@france-dressage.org](mailto:secretariat@france-dressage.org).

ÉPREUVE 19 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES MONTÉES
ÉPREUVE 20 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES MONTÉES

ÉPREUVE 21 :	PONEYS 3 ANS HONGRES MONTÉS
ÉPREUVE 22 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES MONTÉS
ÉPREUVE 23 :	PONEYS 3 ANS MÂLES MONTÉS
ÉPREUVE 24 :	CHEVAUX 3 ANS MÂLES MONTÉS

### **Pour toutes ces épreuves :**

Le jury sera composé de plusieurs juges et les poulains seront évalués sur la régularité des allures, l'élasticité, l'amplitude, leur modèle et leurs aptitudes pour la discipline du Dressage, selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE.

Pour l'épreuve montée, les chevaux et poneys seront jugés aux 3 allures sur leur développement, l'équilibre naturel, la maniabilité et l'impression générale.

En cas d'ex æquo, les primes seront calculées en faisant la moyenne des primes attribuées.

Les épreuves des 2 ans et des 3 ans sont divisées en 3 sections : Mâles, Femelles et Hongres. Si le nombre d'engagés est inférieur à 5 dans une épreuve Femelles ou Hongres d'une même année, les épreuves seront alors regroupées. Dans ce cas la dotation de l'épreuve sera la dotation moyenne des deux épreuves.

### **C. Primes et dotations des championnats de France**

Les mentions suivantes seront attribuées sur toutes les épreuves pour les chevaux et poneys ayant obtenu :

- 80 % et plus : ÉLITE
- 77 % et plus : EXCELLENT
- 75 % et plus : TRÈS BON

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de **850 €**. Seul le tiers des participants bénéficie de primes, avec un maximum de 8 classés :

1 <sup>er</sup>	230 €	2 <sup>ème</sup>	150 €	3 <sup>ème</sup>	120 €	4 <sup>ème</sup>	90 €
5 <sup>ème</sup>	80 €	6 <sup>ème</sup>	70 €	7 <sup>ème</sup>	60 €	8 <sup>ème</sup>	50 €

Pour toutes les épreuves, les candidats classés seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

PROGRAMME SELLE FRANÇAIS DRESSAGE ET JEUNE GENETIQUE : cf. règlement SFD (en ligne sur le site <http://www.shf.eu>).

## **VI – Criterium**

Nouveauté 2020 : suppression du criterium.

## **VII - Dispositions générales**

- Pour les remises des prix de la Grande Semaine, les chevaux et poneys classés seront présentés par des personnes en tenue blanche (chemise, pantalon), ou polo France Dressage : blanc ou bleu, et pantalon blanc.
- Sur tous les autres concours qualificatifs une tenue correcte est exigée.
- Les chevaux et poneys de 2 ans et 3 ans doivent être présentés en filet.
- Seul le port de guêtres aux antérieurs de couleur blanche est autorisé pour les présentations en liberté.
- Sur tous les concours, les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- Épreuves montées, qualificatives et finales : les cavaliers des 3 ans montés devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation, le port du casque de protection est obligatoire.
- Les protections de dos (gilet ou airbag) sont autorisées et même recommandées.
- Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, les muserolles devront être raisonnablement ajustées. La cravache et les éperons sont autorisés. La cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. En ce qui concerne la longueur des éperons, il convient de se référer au règlement SHF. Les protections sont interdites. Dans tous les cas, le harnachement et la tenue doivent être conformes au règlement SHF.
- Les réservations de boxes seront à faire directement et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées, auprès des organisateurs.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

\* \* \*